

« contre Claude Cortey, négociant à Saint-Symphorien-de-Lay, et Bonne Ferrier, son épouse, qui faisaient paître les bestiaux de leur domaine de Riorges dans le grand étang du Marais, appartenant aux dames prieure et religieuses de Beaulieu..... (15) » Les pièces de cette affaire mentionnent encore au prieuré la présence de vingt-deux dames de chœur et cinq sœurs laies.

Peu d'années avant la Révolution, le lieutenant de la maréchaussée de Roanne dressa procès-verbal contre les religieuses de Beaulieu « qui avaient refusé de rendre un sanglier égaré, tué par les habitants du hameau de Beaulieu et porté par eux dans led. couvent, à la demande desd. dames religieuses, sous prétexte de satisfaire leur curiosité, lequel sanglier devait appartenir comme épave à la comtesse douairière de la Feuillade, usufruitière du duché (16) de Roannais et des chatellenies y unies... »

Depuis la suppression de la « maison des hommes, voisine de celle des religieuses », le service religieux était rempli par des moines, ou des prêtres sociétaires (17) des églises paroissiales de Roanne ou de Saint-Haon-le-Châtel qui acquittaient aussi les fondations ou obits. Le dernier de ces prêtres, que les documents qualifient de prébendier (18) de la Perrière, — du nom de la plus ancienne fondation importante du monastère, — fut Mes. Eustache Mourier, prêtre-sociétaire de l'église paroissiale de Saint-

(15) *Archives du duché de Roannais.*

(16) *Archives du duché de Roannais.*

(17) On nommait sociétaires, des prêtres attachés à une église et soumis à certaines règles.

(18) Le prébendier était le prêtre qui jouissait des revenus d'une fondation appelée prébende et en acquittait le service ou le faisait acquitter par un autre.